



ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 29 AVRIL 2025

DELIBERATION n° 2025-1
portant sur l'approbation des rapports moral et financier

Nombre de rôle émis : 3 691
Totalisant : 268 773 voix
QUORUM : 134 388 voix

Total des voix
(Y compris pouvoirs reçus hors délais) :

153 644 voix
Représentant 737 rôles

Total pouvoirs reçus hors délais
(Article 9.3¹)

393 voix
Représentant 5 rôles

A déduire en application de l'Article 10²

72 669 voix
(Commune de Maisons-Laffitte, C.C.A.S
et S.A.E.M au-delà des 10 000 voix)

11 978 voix
(France Galop au-delà des 10 000 voix)

Total des voix éligibles pour le vote selon l'article 10

68 604 voix

Résultat du vote pour l'approbation des rapports moral et financier Voix exprimées : 68 040

*Ecart constaté de 267 voix entre dépouillement des bulletins et scan vote.
La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier.*

POUR	51 850	Soit	76,21 %
CONTRE	15 692	Soit	23,06 %
BLANC	498	Soit	0,7 %

¹ Art. 9.3 : Les mandats de représentation doivent parvenir au siège au moins cinq jours ouvrables avant la réunion pour permettre l'établissement des bulletins de vote

² Art. 10 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de dix mille (10.000) voix.